Madame, Monsieur,

Au cours des réunions publiques, les élus ont eu l’occasion de vous informer des réflexions menées par la municipalité avec le concours du SYADEN, afin de maitriser au mieux la consommation d’énergie, notamment d’électricité.

C’est dans cet objectif que les armoires électriques ont été équipées d’horloges astronomiques permettant d’éteindre l’éclairage public pendant une partie de la nuit. Plusieurs milliers de communes en France et plusieurs dizaines dans le département ont « franchi » le pas et éteignent l’éclairage public une partie de la nuit, tant pour des raisons écologiques qu’économiques.

Au niveau écologique, éteindre à un effet positif ; au niveau économique des économies substantielles sont réalisées (d’après l’étude du SYADEN, de l’ordre de 8 000 €/an); au niveau sécuritaire l’extinction n’est pas un facteur d’aggravation de la délinquance. Après avoir pris l’attache de communes qui pratiquent l’extinction de l’éclairage public depuis plusieurs années, le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 Mai 2017, a décidé d’interrompre l’éclairage public du village, de minuit à cinq heures trente. Nous allons demander à l’entreprise compétente de programmer les horloges en ce sens.

Nous restons bien évidemment à l’écoute de vos remarques afin d’adapter si cela se révélait nécessaire, ce nouveau mode de fonctionnement.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos meilleurs sentiments.

Le Maire

JL CARBONNEL